

SARL 213

57 RUE ANDRE JOINEAU
93310 LE PRE STGERVAIS

Siret : 98763980400036 Ape : 5610

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2025

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE :

- **CESSION DE PARTS SOCIALES**

Le lundi trente et un mars deux mille vingt-cinq, à dix heures, les associés de la société SARL 213 Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur Samir CHIKH	détenant	30 parts sociales
Monsieur Abdelkader CHIKH	détenant	120 parts sociales
<hr/>		
Soit au total		150 parts sociales

L'assemblée est présidée par Monsieur Abdelkader CHIKH et Monsieur Samir CHIKH co-gérant.

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Monsieur Abdelkader CHIKH et Samir CHIKH co-gérant de la séance rappelle l'ordre du jour :

- Cession de parts sociales

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

- **Monsieur Abdelkader CHIKH** associé propose de céder ces parts sociales, à savoir **45 parts sociales** au prix de **100 euros** l'unité, soit pour la somme de **4500 Euros** à **Monsieur Samir CHIKH**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs :

Au gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Comme conséquence des décisions prises, les articles 7 des statuts seront modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

DEPOT DES PIECES :

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visées par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à LE PRE ST GERVAIS le 31 Mars 2025

Monsieur Samir CHIKH



Monsieur Abdelkader CHIKH

